

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 23 juin 2025

Délibération n° 2025_090

DEMANDE DE SUBVENTION FEDER FSE 2021-2027 - RENOVATION ENERGETIQUE GLOBALE, PERFORMANTE, BAS CARBONE DES BATIMENTS PUBLICS TERTIAIRES - RÉNOVATION DU CONSERVATOIRE ET DE LA SALLE DES FÊTES DE CAPEYRON ET DE LA CRÈCHE CROQU'ILE

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire, par suite d'une convocation en date du 17 juin 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 43

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELLERON, Aude BLET-CHARAUDEAU, Mauricette BOISSEAU, Ghislaine BOUVIER, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Daniel MARGNES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIES, Fatou THIAM, Fatou DIOP, Thierry TRIJOLET, Jean-Charles ASTIER.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT à Arnaud ARFEUILLE, Jean-Pierre BRASSEUR à Gérard SERVIES, Marie-Christine EWANS à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Loïc FARNIER à Joël GIRARD, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Patricia NEDEL à Ghislaine BOUVIER.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur David CHARBIT

Monsieur Gérard CHAUSSET, Adjoint au Maire Délégué au Domaine public, Espaces verts, Mobilité Travaux, rappelle à l'Assemblée que le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) planifie la stratégie et les objectifs fixés par la Région dans le domaine de l'aménagement du territoire. La trajectoire du SRADDET envisage la neutralité carbone à 2050. On rappelle que le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 dit « décret tertiaire » porte l'obligation de réduction des consommations d'énergie des bâtiments tertiaires publics de plus de 1000 m² de - 40 % en 2030, - 50 % en 2040, - 60 % en 2050.

Le programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027 comprend un avis d'appel à projet « rénovation énergétique globale, performante, bas carbone des bâtiments publics tertiaires ». Son axe 2 « Une Nouvelle Aquitaine accélérant la transition énergétique et écologique » porte sur l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif 2.1 soutient les projets de rénovation énergétique globale, performante et bas carbone des bâtiments tertiaires publics.

Le projet doit répondre aux critères suivants :

- Atteindre le niveau de performance Bâtiment Basse Consommation rénovation tertiaire de l'arrêté du 3 octobre 2023 relatif au contenu et conditions d'attribution du label « haute performance énergétique rénovation »,
- Prendre en compte la qualité de l'air intérieur en assurant un renouvellement d'air de qualité,
- Assurer un confort thermique d'été limitant les apports ou le recours à la climatisation,
- Ne pas utiliser de fioul après les travaux en énergie principale de chauffage,
- Utiliser au moins un matériau biosourcé.

La subvention FEDER peut représenter 50% maximum des dépenses éligibles, et peut être bonifiée de 10% dans les cas suivants :

- certification environnementale (BBC, BBC Effinergie, BBCA),
- installation d'une énergie renouvelable en autoconsommation,
- deux postes de travaux dont le matériau principal est biosourcé.

Les opérations présentées :

1 - Rénovation du Conservatoire et de la Salle des Fêtes de Capeyron dont les objectifs sont :

- de baisser les consommations énergétiques de 60% (décret tertiaire),
- d'atteindre une qualité d'air intérieure optimale,
- d'améliorer le traitement acoustique.

Moyens mises en œuvre :

- manteau thermique : isolation thermique par l'extérieur sous bardage aluminium pour l'arrière du bâtiment, isolation thermique par l'intérieur côté cour avec isolant biosourcé (laine de bois).
- Remplacement de menuiseries anciennes (niveau r+1 du conservatoire).
- Ventilation adéquate pour les salles de danse et salle de musique.
- Parois et/ou plafond acoustiques entre salles.
- Remplacement des luminaires.

Le début des travaux est prévu au dernier trimestre 2025.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses prévisionnelles HT		Recettes prévisionnelles	
Etudes, maîtrise d'œuvre, assurances, divers	75 000 €	Autofinancement	75 000 €
Travaux, révisions de prix et aléas 15 %	425 000 €	FEDER	125 000 €
		Fonds vert 2025	125 000 €
		CRTE 2025-2026	125 000 €
		Emprunt	50 000 €
TOTAL HT	500 000 €		500 000 €

- 2 – Réaménagement de la crèche Croqu'île dont les objectifs sont :
- Baisser les consommations énergétiques de 60% (décret tertiaire).
 - Améliorer les conditions d'accueil.

Moyens mises en œuvre :

- Manteau thermique avec isolant biosourcé (fibre de bois).
- Remplacement de chaudières à gaz par des pompes à chaleur thermodynamique.
- Ventilation par centrales de traitement d'air double flux avec récupération énergétique.
- Remplacement des luminaires.

Le début des travaux est prévu au dernier trimestre 2025.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses prévisionnelles HT		Recettes prévisionnelles	
Etudes	700 000 €	Autofinancement	1 600 000 €
Travaux	2 100 000 €	Emprunt	1 200 000 €
Révisions et imprévus	300 000 €	Subvention FEDER	300 000 €
TOTAL HT	3 100 000 €		3 100 000 €

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à projets Région Nouvelle Aquitaine FEDER 2021-2027 « rénovation énergétique globale, performante et bas carbone des bâtiments publics tertiaires »,

Vu l'avis de la Commission Transition écologique, Economie et Cadre de vie en date du 10 juin 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter pour les deux projets présentés ci-dessus une subvention FEDER-FSE + 2021-2027 « rénovation énergétique globale, performante et bas carbone des bâtiments publics

tertiaires / axe 2 « Une Nouvelle Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique » / objectif 2.1 « soutenir les opérations de rénovation énergétique globale, performante et bas carbone des bâtiments tertiaires publics » ;

ARTICLE 2 : de solliciter pour ces deux projets un taux de financement de 50% des dépenses éligibles ;

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 49 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 23 juin 2025



David CHARBIT
Secrétaire de séance

Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.